

PIECES A FOURNIR POUR REALISER UN PRET AVEC AFFECTATION HYPOTHECAIRE – (PRETEUR PROFESSIONNEL)

Questionnaire à compléter

- Questionnaire « Etat civil » à dupliquer en cas de pluralité d'emprunteurs

Fournir les pièces et renseignements demandé dans ce questionnaire

Etat civil de l'emprunteur personne physique

- Photocopie de la carte identité ou du passeport
 Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de deux mois
 Justificatif de domicile
 Relevé d'identité bancaire daté et signé ; faire précéder la signature de la mention « Bon pour virement » et du nom du Prêteur et de l'emprunteur (Affaire xxx / xxx)

Si l'emprunteur est marié

- Photocopie du livret de famille
 Copie intégrale de l'acte de mariage de moins de trois mois
 Copie du contrat de mariage, le cas échéant

Si l'emprunteur est pacsé

- Copie de la déclaration au greffe
 Copie du contrat de PACS, le cas échéant

Si l'emprunteur est ou était commerçant, artisan ou dirigeant de société

- Justificatif de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés et/ou au Répertoire des Métiers (Extrait Kbis, certificat de non faillite, carte d'artisan...)

Etat civil de l'emprunteur personne morale

- Extrait Kbis de moins de trois mois (à récupérer au Greffe du Tribunal de Commerce)
 Certificat de non faillite de moins de trois mois (à récupérer au Greffe du Tribunal de Commerce)
 Statuts d'origine
 Si les statuts ont été modifiés : statuts mis à jour et copies des actes et décisions modificatifs (cessions de parts, succession, donation...)

Représentant de la société

- Photocopie de la carte identité ou du passeport
 Copie de l'acte de nomination du représentant de la société, si la nomination ne résulte pas des statuts
 Coordonnées postales, téléphoniques et email

- Copie certifiée conforme à l'original par le représentant de la société du procès-verbal de l'assemblée générale des associés autorisant l'emprunt avec l'indication du montant du prêt, de sa durée, du taux d'intérêt et de la garantie prise par la banque le cas échéant.

Toute rédaction par l'office notarial d'un procès-verbal d'assemblée générale fera l'objet d'une convention d'honoraires et les frais de rédaction incomberont à l'acquéreur.

- Si les associés interviennent à la signature du ou des actes authentiques

- Acte de naissance de moins de deux mois
- Photocopie de la carte identité ou du passeport
- Justificatif de domicile
- Coordonnées postales, téléphoniques et email

Bien immobilier

- Titre de propriété et éventuellement les anciens titres
- Règlement de copropriété, le cas échéant
- Attestation d'assurance habitation

Construction (si l'emprunteur a fait construire le bien)

- Copie du permis de construire et de ses éventuels modificatifs
- Copie du certificat de conformité ou de l'attestation de non contestation de la conformité délivré par la Mairie

Construction de moins de 10 ans ou travaux de moins de 10 ans

Si une assurance dommage-ouvrage a été souscrite

- Attestation de souscription
- Quittance de paiement des primes
- Copie intégrale de la police

Si une assurance dommage-ouvrage n'a pas été souscrite

- Liste de toutes les entreprises intervenues sur le chantier avec leur adresse
- Factures établies par toutes les entreprises intervenues sur le chantier
- Attestations d'assurance de toutes les entreprises intervenues sur le chantier

Travaux de moins de 10 ans (selon que les travaux ont fait l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux)

- Liste de toutes les entreprises intervenues sur le chantier avec leur adresse
- Factures établies par toutes les entreprises intervenues sur le chantier
- Attestations d'assurances de toutes les entreprises intervenues sur le chantier
- Copie du permis de construire
- Copie de la déclaration de travaux
- Copie du certificat de conformité ou de l'attestation de non contestation de la conformité délivré par la Mairie

Prêts souscrits par le propriétaire sur le bien à hypothéquer

- Document indiquant l'adresse de la banque et les références du prêt

Provision sur frais d'ouverture de dossier

- Une provision de 50 euros par virement ou par chèque à remettre lors du dépôt du dossier
- L'avis d'opéré du virement de 50 euros sur le compte de l'Etude

Ci-joint le RIB de l'Office Notarial pour procéder à tout virement